REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 20 avril 2012 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

<u>Présents</u>: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1^{er} Adjoint; M. A. GIRON, 2^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4^e Adjoint; J. BOUVIER, 5^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; H. SECCO, 7^e Adjoint; A. ROUX, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes H. JOLY; M-C. JOLIVET; M. P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Madame CHAMPION donne pouvoir à Madame VIRICEL
Monsieur GUINET donne pouvoir à Monsieur GIRON
Madame JOLY
Monsieur TOURANCHEAU
Madame JOUTARD donne pouvoir à Monsieur BODET
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI
Madame GIRON donne pouvoir à Madame TOURTE
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 h 30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PFAENDER a été désignée secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 16 mars 2012

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 16 mars 2012.

III PERSONNEL COMMUNAL

rapporteur M. BERTHOU

1° Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de modifier le tableau des emplois afin d'intégrer les créations de postes au 1^{er} mai 2012 :

AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET

- Un agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

IV FINANCES

rapporteur Mme ESCOBESSA

1° Vote du compte administratif 2011

a) de la Commune

Arrivée de Monsieur PROTIERE à 20 h 40.

Les votes des comptes administratifs de la commune et des services annexes ont été effectués sous la présidence de Monsieur BOUVARD sur présentation de Madame ESCOBESSA, Adjointe aux finances.

La section de fonctionnement du compte administratif 2011 de la commune présente en dépenses un total de charges de 7 085 557.08 € et en recettes un total de produits de 9 360 875.68 € pour un résultat net excédentaire de 2 275 318.60 €.

A cet excédent sera ajouté, pour l'affectation des résultats, le résultat antérieur reporté de 300 713.26 € donnant un total excédentaire à affecter de 2 576 031.86 €.

L'exercice a été marqué par le règlement de l'indemnité versée à THIL en dépense exceptionnelle au titre du bâtiment de l'ancienne gendarmerie et par la perception en produits de gestion d'un exercice complet de loyers des logements de ce bâtiment.

La section d'investissement a présenté pour sa part un total de charges de 4 170 639.56 € correspondant essentiellement aux réalisations des opérations d'investissement, les charges financières de remboursement du capital de la dette ne représentant plus que 270 284.37 €.

Les restes à réaliser de l'exercice s'élèvent à 1 631 982.85 € et correspondent aux opérations financées et engagées sur l'exercice mais qui n'ont pu être achevées en totalité au cours de l'année et dont les charges seront réalisées en 2012.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 3 207 220.06 € laissant en résultat net un déficit de 963 419.50 € auquel pour l'affectation des résultats sera ajouté le résultat antérieur reporté excédentaire de 2 102 440.62 € et sera retranché les charges des restes à réaliser laissant un besoin de financement de 492 961.73 €.

Les opérations marquantes de l'exercice ont été la réhabilitation de l'espace Terreaux (ancienne école de musique), l'achèvement des travaux rue J. Guillon, l'engagement des travaux d'aménagement d'un plateau sportif au Mas Rillier, la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux chemin des Balmes, l'aménagement du talus de la gare et la réalisation de la percée verte.

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2011 a été approuvé à l'unanimité.

b) du service de l'Assainissement

L'exécution du budget 2011 de l'Assainissement a amené la réalisation de 381 533.35 € de dépenses et 669 484.56 € de recettes en exploitation laissant un résultat net excédentaire de 287 951.21 € auquel s'ajoute un résultat antérieur reporté de 57 465.51 €.

En investissement, $105\,731.12$ € ont été réalisés en dépenses avec un reste à réaliser de $102\,277.46$ €.

Les recettes se sont établies à 487 758.65 € auxquelles s'ajouteront 247 379.79 € d'excédent antérieur reporté.

Au cours de cet exercice, la délégation du service a fait l'objet d'une nouvelle consultation aboutissant au maintien du délégataire en place, la Nantaise des Eaux.

Le service a également bénéficié en investissement du versement de la subvention conventionnée avec l'Agence de l'Eau pour un montant de 238 124.00 €.

Le compte administratif 2011 du service de l'Assainissement a été approuvé à l'unanimité.

c) de la ZAC Centre-Ville

Le compte administratif du budget ZAC Centre-ville pour 2011 n'enregistre que des dépenses de fonctionnement correspondant au règlement de frais d'études et à l'acquisition d'un tènement immobilier pour un montant de 231 892.51 €, les autres écritures ne formalisant que les variations de stocks.

Les résultats de l'exercice présentent un déficit de fonctionnement de 227 398.11 \in et un excédent en investissement de 6 475 \in qui compensera partiellement un déficit antérieur reporté de 12 815.13 \in .

Ce compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

d) de la ZAE Folliouse

Le compte administratif de la ZAE Folliouse s'équilibre en dépenses et en recettes à 562 102.20 € en fonctionnement comprenant 317 140.27 € de dépenses pour la réalisation des acquisitions de terrains et l'engagement des travaux.

La section d'investissement présente par le jeu des opérations d'ordres un déficit de 317 140.27 € auquel s'ajoute un déficit antérieur de 244 961.93 € qui sera comblé lors des réalisations de vente des terrains.

Ce compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

A l'issue du vote, Monsieur le Maire a précisé que pour l'implantation des entreprises, il sera veillé à ce que la qualité des aménagements et bâtiments projetés soit respectée.

Les négociations pour la vente des lots sont en cours et pourront donner lieu à des compromis ou des ventes dès cette année.

2° Approbation du Compte de Gestion 2011

- a) de la Commune
- b) du service de l'Assainissement
- c) de la ZAC Centre Ville
- d) de la ZAE Folliouse

Les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier, sur l'exercice 2011, pour la commune, le service de l'Assainissement, de la ZAC Centre-ville et de la ZAE Folliouse identiques à ceux de la commune ont été également approuvés à l'unanimité.

3° Affectation des résultats 2011

a) de la Commune

Les résultats de la section de fonctionnement de la commune présentant pour 2011 un résultat excédentaire de 2 275 318.60 € auquel s'ajoute 300 713.26 € d'excédent antérieur reporté, le montant à affecter s'élève à 2 576 031.86 €.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter cette somme de la façon suivante :

- report en fonctionnement sur l'exercice suivant : 155 831.86 €
- affectation en investissement : 2 420 200.00 € correspondant pour 492 961.73 € à la couverture du besoin de financement et pour 1 927 238.27 € en dotation complémentaire pour le financement des opérations d'investissement.

b) du service de l'Assainissement

La section d'exploitation du service de l'Assainissement présente pour sa part un résultat excédentaire de $287\ 951.21\$ € et un excédent antérieur de $57\ 465.51\$ € donnant un résultat à affecter de $345\ 416.72\$ €.

A l'unanimité, l'Assemblée a décidé de reporter en exploitation la somme de 45 416.72 € et d'affecter en dotation complémentaire en investissement 300 000 €.

c) du service de la ZAC Centre-ville

Le compte administratif de la ZAC Centre-ville laissant apparaître un déficit d'exploitation, ce déficit est reporté sur l'exercice suivant pour un montant de 227 398.11 € et 6 339.69 € en investissement.

d) de la ZAE Folliouse

Celui de la ZAC Folliouse ayant un résultat équilibré, seul le déficit d'investissement est reporté pour un montant de 562 102.20 €.

4° Attribution d'une subvention

Chaque année, la Commune apporte une aide financière à l'association locale qui organise le bal du 13 juillet.

Lors du vote du Budget Primitif 2012, une subvention de 1 250 euros a été votée à cet effet.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer cette subvention à l'Association des Commerçants et Artisans de la CCMP qui organisera le bal du 13 juillet 2012.

V AFFAIRES SCOLAIRES

rapporteur Mme DRAI

1° Approbation des règles de vie des élèves pendant les temps périscolaires

Madame DRAI a présenté à l'Assemblée le projet d'établissement des règles de vie pendant les temps périscolaires où les élèves sont sous la surveillance du personnel communal.

Ces règles feront l'objet d'un document remis à chaque famille à qui il sera proposé de l'accepter et de le signer.

Le projet de document contenant ces règles de vie a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

VI QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal a décidé d'examiner la guestion diverse suivante :

Acquisition d'une parcelle Montée de la Grande Perrière

Monsieur ROUX, rapporteur, a proposé à l'Assemblée pour permettre la réalisation de l'élargissement de la Montée de la Grande Perrière d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AB n° 968 d'une superficie de 26 me appartenant aux époux PRADEL et ce pour un prix de 2 000 €.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette acquisition et a habilité Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 35.